

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 22 JUIN 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

22/053/VET

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2022-1ère répartition.

22-38439-DSSI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville porte une politique de santé publique dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, de la santé environnementale, de la couverture vaccinale, de l'éducation de la santé.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, l'intervention en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la proximité avec les acteurs de terrain et la concertation selon les principes de la démocratie sanitaire.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, et que la Ville soutient dans les domaines suivants : la lutte contre les addictions et la réduction des risques, la santé sexuelle et affective, l'activité physique adaptée et la nutrition, la santé mentale, la santé environnementale.

En 2022, dans la continuité du programme d'actions mis en œuvre en 2021, une attention particulière est accordée à toutes les actions conduites en direction de l'accès à la prévention, à la santé et aux soins des personnes en situation de vulnérabilité et/ou de précarité favorisant l'aller-vers et le ramener-vers, tout en renforçant son axe d'intervention en faveur de la santé des femmes.

Par ailleurs, les projets visant à prendre en compte les impacts de la crise sanitaire sur la santé somatique et la santé mentale des marseillais ont fait l'objet de la plus grande considération.

Ainsi, les actions soutenues au titre de la campagne de subventions santé 2022 s'inscrivent dans les orientations opérationnelles suivantes :

- La prévention et la promotion de la santé dans toutes ses dimensions afin de favoriser l'accès à l'information, l'éducation à la santé, le dépistage et le repérage précoce.

- L'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables en situation de non recours ou de renoncement aux soins et notamment les dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé.

- Le développement des démarches d'aller vers et de toute action "hors les murs" permettant de toucher les publics les plus éloignés du soin et de l'éducation à la santé.

- L'inconditionnalité des accompagnements et des prises en charges, l'orientation vers un parcours de soins adapté sans ruptures.

- L'approche communautaire en santé et le renforcement de la capacité des bénéficiaires à prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches.

- L'amélioration de la qualité de vie et de la santé des personnes, au travers notamment d'un accompagnement global permettant de prendre en compte leur projet de vie et de favoriser l'inclusion sociale et citoyenne.

- La lutte contre les discriminations des personnes stigmatisées en raison notamment de leurs pathologies, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur situation socio-économique.

- L'intervention en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des risques environnementaux pour la santé.

- Favoriser une alimentation favorable pour la santé et l'accès à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité.

- Le soutien aux dynamiques de travail en réseau dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et intersectorielle, pour favoriser une approche décloisonnée de la prévention et la promotion de la santé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions en libéralités suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique :

Association	N°dossier	Arrondissement	Objet	Subvention En Euros
Association Des Équipements Collectifs Les Escourtines	EX019550	13011	Ma Santé, Mon Projet Dans L'épicerie Solidaire 2022	2 000
Compagnie Après La Pluie	EX020045	13011	A Vous De Conter : Changer Le Monde - (Ateliers Hôpitaux - Créations - Spectacles) - 2022	4 000
Association Familiale Du Centre Social Bois Lemaitre (afac)	EX019551	13010 (siège social et activités dans le 12ème)	Point Écoute Santé - 2022	4 000

ARTICLE 2 Sont attribuées les subventions hors libéralités suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique :

Association	N°dossier	Arrondissement	Objet	Subvention En Euros
Collectif Santé Jeunes Du Pays Aubagnais	00010003	13011	Améliorer La Santé Des Jeunes Du Territoire Grand Sud Huveaune - 2022	10 000
Gcsms Coordination Marseillaise Habitat Et Santé Mentale	00009440	13012	Réseaux Santé Mental Et Habitat	22 000

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec chacune des associations citées dans les articles 1 et 2. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 4 Le montant de la dépense, 722 050 Euros (sept cent vingt deux mille cinquante Euros) dont 42 000 Euros (quarante-deux mille Euros) pour les associations de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, géré par la Direction des Solidarités, de la Santé et de l'Inclusion – Service de la Santé Publique et des Handicapés – Code Service 30703 - Fonction 510 - Nature 6574 – action 15091543.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**